L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 17 JUIN 1894. 67me Année.

Voitures et Harnais, Voitures d'enfants Bicycles, R. P. RANDALL, 54 & 56 Baronne.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NEW ORLEANS BEE PUBLISHING CO., LIMITED.

Entered at the Post Office at New Orleans, La, as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 17 JUIN 1894.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Le Centenaire de l'Industrie Sucrière.

C'est avec un véritable bonheur que nous lâchons, ne fût-ce que pour un instant, les sujets d'une actualité brûlante, mais passablement nauséabonds, tels que celui de l'enlèvement et de l'incinération des immondices de notre bonne ville, qui ne fleure pas précisément la rose, ou celui des arrestations de nos conseillers municipaux, qui fleure encore moins la vertu, pour nous reporter à cent ans en arrière, à cette innocente époque, où l'on n'avait pas encore perfectionné l'art d'empester une ville, sous prétexte de l'assainir, et de battre monnaie avec son dévouement.

La Louisiane alors était bien autrement grande que maintenant, mais aussi beaucoup moins peuplée. Tout y était à faire, et l'on se donnait bien du mal pour en tirer parti. Le commerce de la Nouvelle-Orléans consistait alors en bois, en indigo, en pelleteries, en tabac, en riz, en maïs. On cultivait déjà la canne dans les environs, au-dessus et au-dessous de la ville; mais on n'en avait jusque-là tiré rien de bon.

Elle avait été introduite, dès 1751, par les Jésuites établis ici; ils en avaient reçu d'assez nombreux échantillons de leur établissement de St-Domingue, dans la baie de Port-au-Prince. Cet envoi était même accompagné de quelques nègres qui étaient chargés de cultiver la plante et d'en extraire le sucre. Leurs premiers essais eurent lieu dans les vastes jardins que les Rév. Pères possédaient alors, dans ce que nous appelons aujourd'hui le Premier District; ils ne furent pas heureux. Pourtant, ils ne se découragèrent pas; non seulement ils n'abandonnèrent pas la culture de la canne, mais ils fournirent des échantillons à quelques riches planteurs établis au-dessous de la ville, dans ce que l'on appelle maintenant le troisième District, jadis le Faubourg Marigny. Un nommé Dubreuil tenta le premier la fabrication en grand du sucre et y échoua. On ne réussissait jusque-là qu'à faire une espèce de marmelade, assez semblable à la gelée de Goyave, mais ayant moins de consistance et ne pouvant supporter une traversée de l'océan.

Pendant plusieurs années, on ne cultiva guère les cannes que pour les distribuer aux enfants dont elles faisaient les délices.

En 1790, pourtant, il se manifesta un grand progrès. Un Espagnol du nom de Solis parvint à faire sur une plantation de la Terre-aux-Bœufs plusieurs barils de rhum, (de tafia). Cette fois, on avait en main, un article qui pouvait se placer dans le commerce; mais quant à la fabrication, proprement dite, du sucre, elle était encore dans les nuages de l'avenir.

Ce ne fut qu'en 1792 qu'un Français, dont la propriété était située à quelques milles au-dessus de la ville, à l'endroit même où s'étend maintenant le parc Audubon, fit un essai en grand de cette fabrication.

Etienne Boré (c'est le nom du planteur en question) était ruiné; ses récoltes d'indigo avaient manqué; il ne risquait pas grand chose, en tentant cette aventure. Il avait les meilleures machines connues alors; il s'était procuré comme chef de travaux un Français habile qui avait fait le métier à St Domingue. Contre l'attente générale, il réussit complètement—pas la première année, ni la seconde. Boré et son bras droit, Morin, n'avaient, en 1792 et 1793, travaillé qu'en vue de la reproduction de la canne.

La troisième année, on se livra à la fabrication et le succès dépassa toutes les espérances. Boré, chose merveilleuse, se fit un bénéfice de $12,000 (soixante mille francs.) Pour une ferme comme la sienne, c'était un revenu fabuleux. De ce jour-là l'industrie sucrière était fondée en Louisiane.

C'est le centenaire de ces événements que l'on vent célébrer, à la Station d'Expérimentation du Parc Audubon, justement sur le terrain où s'est faite la première récolte de sucre digne de ce nom, en Louisiane. Les cérémonies auront lieu le 30 courant, à l'occasion de la distribution des premiers brevets accordés aux élèves de l'institution.

Nous reviendrons sur cet intéressant sujet. Nous voudrions cependant que l'on associât à cette fête un nom que tous les Créoles, jeunes et vieux, qui connaissent l'histoire de leur pays, ne prononcent qu'avec respect, celui de John Joseph Coiron.

Jusqu'à l'époque dont nous venons de parler et même assez longtemps après, on ne cultivait ici que la canne du Malabar ou de Bengale et celle d'Otahiti. La canne pourpre ou à rubans rouges, qui provient de Java ou de Batavia était complètement inconnue parmi nous; mais les Hollandais l'avaient déjà propagée quelque peu dans l'Amérique du Sud, dans les Guyanes. Vers 1814 ou 1815 cette variété fut introduite à Savannah, où la trouva un Français J. J. Coiron, habitant la Terre-aux-Bœufs.

Il apporta en Louisiane, à son retour, une certaine quantité de pieds qu'il se hâta de planter chez lui. Les cannes nouvelles donnèrent des récoltes magnifiques. C'est de l'habitation Ste-Sophie, jadis la propriété de J. J. Coiron, que proviennent toutes les cannes qui donnent actuellement à nos planteurs les produits si riches en matière saccharine, qui ont fait leur fortune.

A l'occasion du centenaire de l'industrie sucrière nous trouverions déplacé que l'on ne prononçât pas même le nom de celui qui, après Etienne Boré, a le plus puissamment contribué à son succès en Louisiane. C'est d'ailleurs un des noms les plus respectés et les plus noblement portés du pays.

La Situation au Maroc.

Nous apprenons que Abdul Aziz a été solennellement proclamé Sultan du Maroc, dans la capitale, à Fez. C'est une simple formalité, sans doute, mais qui a son importance, en ce qu'elle peut arrêter dans leurs cours, bien des tentatives de rébellion. Ce qu'il y a le plus à redouter, dans ce pays, c'est le parti des fanatiques, toujours d'une extrême violence.

On sait que le nouveau sultan est un partisan du progrès. Avec lui, il y aura toujours pour les puissances européennes moyen de s'entendre. C'est peut-être la grande raison qui pourrait porter son frère et ses oncles à s'insurger contre lui. Nous ne croyons pas qu'ils l'osent. On a, dès le début, enlevé tout commandement à ceux d'entr'eux qui étaient à craindre.

D'autre part, Abdul-Aziz a su faire tout à la fois acte de modération et d'autorité. En même temps qu'il proclamait une amnistie en faveur de ceux qui s'étaient rendus coupables de quelque offense envers son père, il ordonnait quelques exécutions sommaires qui auront un excellent effet sur l'élément le plus turbulent de la population.

De leur côté, toutes les puissances étrangères, celles du moins qui ont des intérêts quelconques, directs ou indirects, engagés au Maroc, sont prêtes à reconnaître Abdul-Aziz, si elles ne l'ont déjà fait à l'heure où paraîtront ces lignes. Là, comme partout ailleurs, il y a des rivalités d'influence, mais toutes ont également besoin d'y maintenir l'ordre dans la rue, la paix dans les esprits. La France a fait échelonner quelques régiments le long de sa frontière qui confine au Maroc. L'Espagne est sur les lieux, elle y a des troupes et une flotte. L'Italie est également représentée. Inutile de parler de l'Angleterre; on sait qu'elle est partout, que rien ne peut se faire sans qu'elle n'ait son mot à dire. Mais au Maroc, elle serait bien malavisée au point de vue de ses intérêts propres, de chercher à favoriser quelque trouble. Telle qu'elle se présente, la situation semble donc assez rassurante.

LES GREVISTES DE L'OHIO.

Nous parlions, tout récemment, non seulement de l'impuissance, de la stérilité des grèves, mais aussi de la funeste influence qu'elles exercent sur les populations laborieuses auxquelles elles inculquent des habitudes de désordre, en leur fournissant, à chaque instant et à tout propos, des occasions sinon de révolte contre la loi, tout au moins de retraites, toujours et fatalement suivies de violences, non plus d'ouvriers contre patrons, mais d'ouvriers contre leurs camarades, ouvriers comme eux et leurs pairs.

Nous trouvons un désolant exemple des résultats forcés de ces grèves, si bien dirigées qu'elles soient, et quelle que soit l'autorité de ceux qui ont à statuer sur elles.

Les mineurs de charbon ont créé un conseil national, qui est chargé de défendre leurs intérêts; chaque union locale y a son représentant, qui est son porte-paroles autorisé, qui plaide pour elle, soit devant les compagnies, soit devant les autres membres du conseil. Il leur faut bien à chacun d'eux une certaine latitude, une certaine liberté d'action, pour arriver à une entente quelconque, pour juger jusqu'où ils peuvent aller, là où ils doivent s'arrêter, les conditions qu'ils ont à imposer comme les concessions qu'ils ont à faire.

Or les mineurs, de leur côté, sont arrivés par la misère d'abord, par le désœuvrement ensuite qui est plus démoralisant que la misère, à un état d'exaspération tel qu'il n'y a plus moyen de leur faire entendre raison, qu'ils sont devenus intraitables et que, parmi eux, les actes de violence se reproduisent à chaque instant. Certains délégués ont cru devoir accepter les quelques bonnes conditions qu'on leur offrait pour en finir le plus tôt possible, étant donné un état de choses qui devient dangereux pour tous, surtout pour les mineurs qui ne peuvent en être que les premières victimes.

De là, colère de ceux-ci qui veulent casser aux gages leurs représentants. Cependant ce sont des avocats, de défenseurs qu'ils ont choisis eux mêmes, aux décisions desquels ils doivent se conformer; sans quoi, il n'y a plus moyen de recouvrer un peu de paix, de tranquillité. Nous sommes en pleine révolution; plus d'autorité morale; il faut revenir à la force matérielle. On ne va pas loin sur cette voie-là. Quand donc comprendra-t-on que, dans l'intérêt des travailleurs, il faut en finir avec l'absurde système des grèves?

LOUISIANE.

TEMPS ET RECOLTES.

Après la longue sécheresse, qui n'avait pas été générale dans l'Etat, car il y a quelques districts assez rares, du reste, qui ait reçu des ondées, nous avons eu enfin d'abondantes pluies, presque partout. Les cannes avaient eu à souffrir considérablement sur les terres noires.

La pousse du maïs s'était arrêtée. Le riz était également souffrant dans les prairies, là surtout où on n'a pas de moyens artificiels d'irrigation. Les produits des jardins dépérissaient à vue d'œil. La perspective était fort triste.

Maintenant tout est changé: la nature a retrouvé une nouvelle vie. Quelques uns de nos plus anciens planteurs prétendent que la canne ne ratrappera que difficilement le temps perdu. Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Nous croyons qu'elle fera de si prodigieux progrès, le mois prochain, qu'ils seront obligés eux-mêmes de revenir sur l'arrêt qu'ils ont prononcé. Nous ne dépasserons pas la récolte de l'an dernier, qui a été la plus belle que nous ayons jamais faite, mais nous l'égalerons, à cause des accroissements qui se sont opérés dans la culture.

Quant au maïs, il nous faut avouer qu'il a bien souffert même au milieu des circonstances atmosphériques les plus favorables, et bien qu'on en ait semé plus que jamais, il restera en déficit.

Il y aura sur le riz un déficit de 15 à 20 pour cent sur l'an dernier. Seulement, on le vendra plus cher et l'on fera autant d'argent qu'en 93, sinon davantage.

TEMPÉRATURE ET RÉCOLTES.—On lit dans le *Meschacébé* de St-Jean-Baptiste:

La pluie, si longtemps attendue, est enfin venue, généreuse et abondante. Une fois encore saint Médard a été faux, car il s'est bien comporté, ce qui indiquait une continuation de beau temps, et les trois jours qui l'ont suivi ont été pluvieux. Les récoltes avaient bien besoin de la pluie, elles souffraient, mais maintenant elles prendront vigueur et pousseront avec force. Le beau temps a facilité les sarclages et partout les champs sont propres. Quoique la végétation ait été en retard, beaucoup de champs de cannes ont déjà reçu leur dernier labourage, et cette opération se poursuit partout.

83,000 JOURNAUX!

Messieurs les Editeurs,

Nous n'entendons point parler très sérieusement, et nous vous prions, connaissant votre extrême bienveillance, de nous excuser si nous croyons parfois que la note grave n'est pas toujours la plus intéressante et la plus vraie. Etre grave est souvent être lourd.

Mais, il y a plus de deux siècles et demi de cela, en 1631, lorsque Théophraste Renaudot, médecin comme Rabelais, né à Loudun,—Petite ville de France où Urbain Grandier fut brûlé comme sorcier—fonda la *Gazette de France*, qui existe encore à cette heure et qui est conséquemment le plus ancien journal de notre planète, y avait-il dans le monde autant de menteurs et de mensonges qu'il y en a aujourd'hui?

Car c'est là une question de morale et de philosophie que l'on a le droit de se poser partout, à la Nouvelle-Orléans comme ailleurs, et à laquelle on peut également répondre sans craindre le sort du pauvre Urbain Grandier. L'honneur du journalisme n'y serait-il pas directement intéressé, et ne vivons-nous point à une époque de sublimes progrès où la politique fait rage partout, avec toutes ses machines de combat et tous ses instruments de musique?

Au demeurant, la question est nouvelle et n'a jamais été posée. On peut y répondre, même sérieusement.

Mais s'il faut en croire les moralistes, qui font ordinairement aux anciens l'honneur d'avoir valu mieux que les modernes,—ce qui n'est pas difficile à croire—il est tout naturel et tout rationnel d'admettre que les menteurs et les mensonges étaient moins nombreux et moins fréquents il y a trois siècles qu'aujourd'hui, bien que l'homme, *homo mendax*, n'ait jamais strictement et rigoureusement été l'être de la vérité et de la parole sincère. Même aux temps des plus incontestables et des plus rares vertus, quand les saints passaient dans le monde, les menteurs n'étaient aucunement introuvables. Il est même certain que l'homme, étant faible, faux et d'une bonté très relative, mentira toujours, bien que la grammaire latine, que nous avons apprise dans notre jeunesse et sans doute oubliée plus tard, cite l'exemple suivant: *Turpe est mentiri.*—"Il est vilain de mentir." De moins en moins, sur l'ordre de leurs mères, les enfants sentent leur manche.

Oui donc, au dix-septième siècle, aux temps de Théophraste Renaudot, comme il y avait dans le monde moins d'écrivains et beaucoup moins d'avocats qu'aujourd'hui, l'on devait nécessairement moins mentir que de nos jours. Les politiciens et les orateurs, alors, n'étaient point innombrables, et l'homme, assez communément défini "un animal qui pense", n'était pas "un animal qui vote". La femme, sans bottes, ne rêvait point aux splendeurs du "suffrage universel" et aux vertus des coudes dans les côtes. Puis, comme de juste, *in illo tempore*, le nouveau monde et le vieux monde étaient moins peuplés que de nos jours, et leurs habitants, plus isolés, moins rapprochés, en communication moins constante, se parlaient plus rarement. Et comment se parlaient-ils, se connaissant du reste beaucoup moins?

Le mensonge était jadis une espèce d'affaire privée, de transaction personnelle, d'histoire de famille ou de voisinage. Il manquait d'organisation puissante. Il n'avait pas de grands moyens de propagande, de circulation et de rapidité. Il n'allait ni très loin ni très vite, avec lenteur et souvent à quatre pattes. Il était sans gloire exceptionnelle, et s'il fallait s'en défendre contre une morale souvent gênante, il ne possédait point tout l'éclat d'une profession reconnue, avouée et hautement honorée. Jusqu'alors, grâce à la simplicité et à l'honnêteté des menteurs, on n'avait jamais songé à l'élever à la hauteur d'une institution sociale de premier ordre, et la machine des temps de Théophraste Renaudot, informe encore, presque aussi primitive que la découverte de Guttemberg, point servie par la vapeur ignorée, comptant aussi peu de penseurs et peu d'ouvriers à sa disposition, sans dire que la Sorbonne pouvait effrayer les imitateurs d'Etienne Dolet, n'avait aucunement la force de reproduction et de multiplication que possède la terrible et formidable machine de la fin du dix-neuvième siècle. Le mensonge manquait d'aliments, de bras, d'ailes et de liberté. Il n'était point encore affranchi, point audacieux et point glorieux, redisons-nous. On devait presque le croire et beaucoup le croyaient. Car la parole imprimée, dans ces temps, avait la qualité des choses très rares, et nous nous rappelons encore que dans la seconde décade de notre siècle merveilleux, dans les classes ignorantes et illettrées, lorsque le journal n'était point cet immense arbre aux millions de feuilles que nous connaissons, l'on considérait presque comme parole d'Evangile, c'est-à-dire parole de vérité, toute chose imprimée sur un morceau de papier, avec ou sans fautes d'orthographe. Les mots *c'est imprimé* avaient autant et même plus d'autorité que les mots: *C'est écrit—Scriptum est*. N'était pas imprimé, non plus, qui voulait, et il n'était permis qu'à quelques uns *adire Corinthum*,—"d'aller à Corinthe"—c'est-à-dire de mentir en toute liberté et comme il convient de le faire quand il y a intérêt, profit ou gloire.

Car, dans cet article de fantaisie ou *d'humour*, nous n'entendons en aucune façon nous élever contre le mensonge et contre les menteurs, et nous ne voyons ni la nécessité ni l'utilité de faire le procès au genre humain. A quoi bon, et pourquoi? Ce serait peine perdue. Le progrès lui-même, assurément nécessaire et fatal, multipliant toute chose bonne comme toute chose mauvaise, n'ayant peut-être même en lui ni les qualités de ce qui est bon ni les qualités de ce qui est mauvais, perdant ainsi tout caractère de moralité ou d'immoralité devant les hommes et les temps, condamne-t-il, irrévocablement le mensonge et impitoyablement les menteurs? Et s'il les multiplie d'une étonnante manière, s'il met à leur disposition toutes les découvertes de la science, s'il les arme de toutes les ressources d'un esprit humain prodigieusement développé et ignorant encore où s'arrêtera le développement des générations de demain et de l'avenir, faut-il donc croire que le mensonge soit absolument mauvais, et ne conviendrait-il pas plutôt, dans notre siècle de puissante civilisation, de vapeur, d'électricité, de téléphonie, de chimie, de physique, de machines, de presse, de brochures, de traités, de romans, de livres, de gazettes, de journaux, de journalistes et de papier, de rendre aux menteurs l'hommage qui leur est dû pour leur intelligence, leur savoir, leur courage et leur incontestable supériorité dans notre société de morale hardie, de paroles semées aux quatre vents du ciel et d'écrits plus innombrables que ne le sont les étoiles au firmament, les grains de sable dans la mer et les microbes dans toute la création?

Car, ô hommes qui savez lire, écrire, compter et peut être penser, savez-vous qu'il y a aujourd'hui, en l'an de vérité 1894, quatre vingt-trois mille journaux dans le monde!

Que dirait le vieux Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette de France*, s'il revenait parmi nous et s'il voyait cela?

Ses compatriotes vont lui élever une statue.

J. GENTIL.

Revue Hebdomadaire.

Nous avons reçu le premier numéro de Juin de la "Revue Hebdomadaire", l'une des Revues parisiennes les mieux rédigées et les plus intéressantes.

Nous ne saurions trop en recommander la lecture à tous ceux qui aiment la bonne littérature.

La "Revue Hebdomadaire" publie la première, après l'apparition en volume, à l'exclusion de toute autre Revue ou Journal, les Romans des principaux écrivains de ce temps.

Elle a la primeur, notamment, des œuvres de: Paul Bourget, François Coppée, Alphonse Daudet, H. Gréville, Paul Hervieu, Marcel Prévost, Richepin, Theuriet, Emile Zola, etc., etc.

La "Revue Hebdomadaire" est publiée chaque semaine en une charmante brochure de 160 pages, dont la collection à la fin de l'année forme une véritable Bibliothèque.

A côté de la partie purement littéraire, une large place est attribuée à l'Histoire, aux mémoires et aux voyages.

L'actualité immédiate se reflète en un ensemble de variétés scientifiques et littéraires, de chroniques ou d'articles critiques sur les théâtres, la musique, les livres, les beaux arts, la politique en France et à l'Etranger.

En envoyant 3 cents en timbres-poste à la bibliothèque L. Dermigny, 126 W. 25th Street, New-York, nos lecteurs recevront un specimen gratuit de cette excellente Revue, et la liste des primes aux abonnés.

Pour faire connaître la "Revue Hebdomadaire", M. Dermigny accepte des abonnements d'essai d'un mois, contre la réception de 50 cents, pendant les mois de Juin, Juillet et Août.

Excursion à Galveston, Texas, par le Crescent City Excursion Club, Limited.—Prix du voyage de la Nouvelle-Orléans, $10 00; de la Nouvelle Ibérie, $8; du Lac Charles, $6; enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Le train partira de la gare du chemin de fer Southern Pacific, au pied de la rue Esplanade, lundi, 16 juillet 1894, à 8 heures A. M.; d'Alger, à 8:25 A. M.; de Gretna, à 8:33 A. De retour de Galveston, samedi, 21 juillet 1894, à 7:30 A. M.

Le train s'arrêtera en allant et en revenant à Gretna, Raceland, Lafourche, Lohnerir, Morgan City, Patterson, Franklin, Jeannerette, Nouvelle Ibérie, Cades, Lafayette, Rayne, Crowley, Jemins, Lac Charles, Orange, Beaumont et Houston.

Pour billets ou informations s'adresser à Chas. L. Wirth, 15 et 17 rue St-Charles.

Amples arrangements pour hôtel. Bains de mer délicieux.

No 2.	$50.
Bon pour	cinquante dollars.

Notre système de coupons a si vite conquis la popularité que nous avons décidé de l'étendre, de manière à donner à tout le monde la chance d'acheter un piano de premier ordre aux plus bas prix. L'excellence de notre système consiste en ceci que vous avez le même profit sans coupon.—JUNIUS HART, 191 rue du Canal.

La Salsepareille d'Ayer nécessite une moindre dose, et est plus efficace, dose pour dose, qu'aucune autre médecine pour le sang.

Un mendiant accable une dame de ses sollicitations.

—Comment! un morceau de pain! Mais vous ne voyez donc pas que vous êtes ivre à ne pas vous tenir debout? Revenez au moins quand vous serez à jeun.

Le mendiant, amer.—Ah! je vois bien que madame est décidée à ne jamais rien me donner.

Le dimanche, à la musique militaire.

Deux dames, d'une maigreur invraisemblable, se disputent la possession d'une chaise.

A la fin, celle qui est assise est obligée de se lever et de céder la place.

—C'est toujours comme ça, dit Boireau philosophiquement: un clou chasse l'autre.

Une concierge parisienne vient de gagner, contre un banquier connu, un procès s'élevant à 14 millions.

Le premier moment de joie passé, la digne femme a soupiré non sans amertume:

—Ben oui, mais à c'te heure, ça va être mon tour d'avoir une concierge.

Les domestiques:

—Mme X.... est-elle chez elle?

—Non, madame. Madame est à l'enterrement de sa tante.

—Croyez-vous qu'elle tarde longtemps à revenir?

La bonne comptant sur ses doigts:

—Une heure pour aller, une heure pour revenir, et pour peu qu'elle s'amuse là-bas....

MME. J. H. HORSNYDER, 152 Pacific Ave., Santa Cruz, Cal., écrit:

"Quand j'étais enfant et que j'allais à l'école à Reading, Ohio, j'eus une sérieuse attaque de fièvre cérébrale. A ma convalescence je m'aperçus que j'étais complètement chauve et pendant longtemps, je craignis de rester ainsi pour toujours. Des amis me conseillèrent l'usage de la Vigueur des Cheveux d'Ayer, ce que je fis, et bientôt mes cheveux

Commencèrent à pousser,

et j'ai maintenant une luxuriante chevelure, ayant tourné cependant du blond au châtain foncé."

"Après un accès de maladie mes cheveux tombèrent à plein peigne. J'employai deux bouteilles de la

VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER,

et maintenant j'ai des cheveux d'un mètre de long, abondants et épais. J'ai recommandé cette préparation à d'autres personnes qui ont obtenu les mêmes bons résultats."—Mme. SIDNEY CARR, 1460 Regina St., Harrisburg, Pa.

"Je fais usage depuis plusieurs années de la Vigueur des Cheveux d'Ayer et ai toujours obtenu des résultats satisfaisants. Je sais que c'est la meilleure préparation qui existe pour la chevelure."—C. T. ARNETT, Mammoth Spring, Ark.

Vigueur des Cheveux d'AYER,

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Cie., Lowell, Mass.

VILLERÉ.—Décédée, hier après-midi, 16 juin 1894, à 5 heures, Mademoiselle EMMA M. VILLERÉ, âgée de 22 ans, native de la Nouvelle-Orléans, fille d'Oscar Villeré et de Félicité Fortier. Les amis et connaissances des familles Villeré et Fortier sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, de la résidence de son père, coin des rues Champs-Elysées et Prieur.

MESSE FUNEBRE.

Une messe de bout de l'an sera dite vendredi prochain, 22 juin 1894, à 8 heures du matin, à l'église St-Maurice, pour le repos de l'âme de JOSEPH HOSELLE. Les parents et les amis de la famille sont invités à y assister.
17 juin—17 22

P. LABAT,
Acquéreur des Caves Bordelaises.
Il a transféré les dites Caves
AU No 234 RUE PRIEUR,
Coin Bayou Road.
Et prévient ses amis, connaissances et le public en général, qu'il est toujours prêt à leur servir comme par le passé, les meilleurs vins et liqueurs à des prix modiques.
4 mars—1 an.

Entrepreneur de Pompes Funèbres

Des soumissions écrites pour l'entreprise de Pompes Funèbres pour la société de secours mutuels "LA FRANCE," seront reçues jusqu'à MARDI SOIR, 5 heures, au siège de la société, à l'UNION FRANÇAISE, rue Remparts.
17 juin—2f

Société Juvénile Espagnole de B. M.

Le public est prévenu que les privilèges de bars, etc., du Pique-Nique de cette Société, qui sera donné le 22 juillet au Southern Park, seront vendus sous soumissions cachetées qui devront être envoyées chez J. Venta, 420 Bourbon, jusqu'au 24 juin, à 10 heures du matin.
17 juin—17 23

Vente de Privilèges.

Tous les privilèges pour la FÊTE FRANÇAISE du 14 et du 15 juillet, qui aura lieu aux Fair Grounds, samedi et dimanche, seront vendus séparément, dimanche, 17 juin, à 2 heures de l'après-midi par DERBES, encanteur. Pour plus amples informations, s'adresser à C. Derbes, 40 rue Royale, ou à M. Maury, 287 Bienville ou 126 Royale.
16 juin—2f

MAISON D'HABILLEMENTS DE LION

Nous sommes obligés de fermer nos portes. Plus d'acheteurs que nous n'espérions. Que pouvons-nous faire contre une pareille foule? Hier, nous avons surpris des personnes qui nous volaient; naturellement, elles se sont servies elles-memes. Nous recevrons 150 personnes à la fois à notre vente d'écoulement.

LES HABILLEMENTS D'HIVER ET LES PARDESSUS DOIVENT AUSSI ETRE VENDUS.

M. LION & CO.,

195, 197 et 199 rue Decatur, coin Ste-Anne.

12 juin—

AVIS LEGAUX.

AVIS est par le présent donné, comme il est requis par l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, que la Banque Nationale de la Louisiane de la Nouvelle Orléans et le New Orleans Canal & Banking Company demanderont à la Législature, maintenant en session, par un acte demandant une appropriation pour retirer les coupons des Bons de l'Etat de la Louisiane, payés par eux quand ils étaient agents fiscaux de l'Etat.
7 juin—30f

ANNONCE JUDICIAIRE.

Avis est par le présent donné de l'intention de présenter à l'Assemblée Générale, un bill pour la protection des Truck Farmers (Fermiers) et Jardiniers, relatif à la façon de se défaire et vendre leurs produits dans la ville de la Nouvelle Orléans, et ailleurs, et de leur procurer aussi les mêmes privilèges, sous les règlements de police, qui sont tolérés pour la vente des légumes expédiés d'autres Etats sur ce marché.
1er juin—5 fen 30 j

Avis Spécial.

Une assemblée des actionnaires de l'"Union Gold Mining Company" sera tenue au No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet, entre Canal et Commune à la Nlle-Orléans, Lne, à 7 heures 30 du soir, JEUDI, 19 juillet, 1894, pour liquider les affaires de la dite compagnie, conformément à l'Article V de la charte.
Approuvé:
W. A. KERNAGHAN, Président.
P. M. COMMAGERE, Secrétaire.
15 juin—15 23 30—juil 7 14 19

St-Charles Hotel Company.—Une assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu jeudi, 21 juin prochain à 3 heures P. M. aux bureaux de Messieurs Moore, Hyams & Wheeler, bâtisse Denègre No 23 rue Carondelet, Nlle Orléans, pour décider de la reconstruction de l'hotel sur le site actuel ou ailleurs, et considérer, également, si la propriété devra être vendue ou non.
JNO. KILSHAW, Secrétaire. J. D. PEET, Président.
12 juin—à date

Banque Nationale de l'Etat.—Nouvelle Orléans, 17 mai 1894.—Une réunion des actionnaires de la Banque de l'Etat aura lieu à la Banque No 123 rue Commune, mardi 26 juin 1894, entre les heures de 10 A. M. à 3 P. M. pour prendre en considération la question de réduire le capital de la Banque.
Par ordre du Conseil de Direction.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
18 mai au 26 juin

Magasin du Bon Marché

61......RUE ROYALE......61

F. A. BRUNET

Horloger -:- Bijoutier -:- Joaillier

Grande variété de Dessins pour Médailles, Insignes d'or et Argent fabriqué spécialement pour Ecoles, Couvents et Institutions à des prix défiant toute concurrence.
14déc93—1a

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.
BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

JUIN 1894.

A l'avenir la présente publication n'aura lieu que le DIMANCHE.

Liste de publication.

Bal, Pierre	Garreau (Mademoiselle)
Blouvac, Isidore	Gellon, Auguste
Béroud, Léon	Idelot, Ydelot ou Didelot
Bourquin, Amédée	Jacquette, Londres
Brandt, John	Masse, Félix Joseph
Courcoul ou Roche	Ve Maine
Dedebant, Jean François et Sylvain	Pochely, Raymond
Dubosc, Ernest et Bernard	Mme Tanger, née Taunade
Ve Fétis, née Kifaut	Weiss, Gustave
Mlle A. Forbes	

LETTRE.

Petit-Breuil de Vieille Ville E.
Lafarrere Joan Reno, A
Mlle Thicolin (Alda Leopoldine.

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

Le Consul de France,
Signé: G. R. D'ANGLADE.

Bains de vapeur turcs et russes.

BAINS Pour Messieurs de 8 a. m. 11 a. m., tous les jours excepté aux heures des jours réservés aux Dames.

Aussi Bains chauds et froids de soufre liquide.

Etablissement ouvert les Dimanches jusqu'à 4 p. m. A trois ilets de la rue du Canal.

Nos 102 à 106 RUE CONTI **BAINS**
EUG. GAUPP, Propriétaire.
27 juil 1 an

THE LEON QUEYROUZE

Commission Co. Limited.
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
69 et 71 RUE TCHOUPITOULAS

Bureau du Jackson Brewing Co.—Nouvelle-Orléans, Lne, 3 juin 1894.—Une réunion des actionnaires de la Jackson Brewing Company aura lieu au bureau de la compagnie coin Jefferson et Decatur, mercredi 20 juin 1894 entre les heures 10 A. M. et 2 P. M. dans le but de l'élection du Conseil de la Direction conformément avec l'article IV de la charte. Les livres de transfert seront clos 10 jours avant la dite date.
JOSEPH HARZ, Secrétaire et Trésorier.
3 juin—3 5 7 9 10 12 14 16 17 20

MEDAILLES ET BADGES D'OR ET D'ARGENT
—POUR—
ÉCOLES ET COLLÈGES,
Dessinés et Manufacturés à des Prix très Réduits,
—PAR—
FRANTZ & OPITZ,
HORLOGERS ET BIJOUTIERS,
No 17 RUE BOURBON, PRES CANAL.
Dessins Originaux et Prix Donnés sur Demande.
1er sept

Compagnie d'Assurances Royale
DE LIVERPOOL.
Actif, plus de - - - - $42,000,000
Pertes payées comptant sans escompte.
Les Magasins en Briques, Résidences et Sucreries, Spécialement Sollicitées.
WM. M. RAILEY & CO., Agents,
NO 39 RUE CARONDELET.
3 mai—1m

THERMOMÈTRES
MÉDICAUX de *Léon Bloch*
NOUVEAU SYSTÈME EXTRA-SENSIBLE
(BREVETÉ en France et à l'Étranger)
Présenté à l'Académie de Médecine de Paris par M. le Dr DUJARDIN-BEAUMETZ
Adopté par MM. les Drs POTAIN, PASTEUR, PÉAN, PETER
ET TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES
A Paris, chez l'Inventeur BLOCH, 5, place de la République
Dépôt à la N.-Orleans, J.-L. LYONS & Cie, 42-44, Camp.

Batteries de cuisine Réduites à $5,00.
Tuyaux de 50 pieds avec bec et touret pour jardin, $5.00.
Tuyaux en fil de fer de 50 pieds avec bout et touret, $6.00.
Baignoirs à $5.50 et plus.
JULIUS LOEFFLER,
Plombier et installations de gaz et de machine à vapeur.
44 RUE ROYALE--Téléphone 1498.
NOUVELLE-ORLEANS, Lne.
nv—1an—dim et mer

Magasin de Chaussures "Nickel Plate."
No 145 rue du Canal et 7 et 9 rue Bourbon.
Le plus Vaste Magasin de Chaussures au Détail du Pays.
Nous avons le plus grand fonds de marchandises au Sud.
Chaussures pour tout le monde à des prix remarquablement réduits.
Chaque paire garantie comme donnant satisfaction.
KEIFFER & HIRSCH.
Ordres des Campagnes Sollicités. Propriétaires.
13 mai—1m.Dim.Mar.J

D. MERCIER'S SONS
Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales
Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux ilets de la rue du Canal, 2me district.
1er nov 92—1 an—mer.jeu.dim

AGENTS DE PLEYEL
L. GRUNEWALD CO.
La meilleure maison
D'orgues et de Pianos du Sud,
Pour le Bon Marché et la Confiance.
127 RUE CANAL.
Nouvelle-Orléans.
24 janv—1an

C. LAZARD & CO, LTD,
LES ANCIENS ET POPULAIRES
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
10 mars—1 an—Dim Mar Jeu Sam

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,000 00
Actif, 1er janvier 1894	969,967 98
Surplus	186,016 73

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHS. LAUDUMIEY. CHS. D. FOUCHER. OCTAVE LABARRE.
18 juin93—1 an

HY WELLMANN, Président. CHAS H. SCHENCK, Vice-Président.
BANQUE D'ÉPARGNES TEUTONIA,
(TEUTONIA SAVINGS BANK.)
81..........RUE ST-CHARLES..........81
Reçoit des dépôts D'UN DOLLAR et au-dessus tous les jours de 9 h. du matin à 3 h. de l'après-midi, et, en outre, le lundi, de 5 h. à 7 h. de l'après midi.
Intérêt, au taux de TROIS POUR CENT par an, payable tous les six mois APRÈS TROIS MOIS.
W. W. WEISS, Caissier.
16 sept—1an

CHARTER.

STATE OF LOUISIANA.

Parish of Orleans, City of New Orleans.

Be it known that on this seventh day of May in the year of Our Lord one thousand eight hundred and ninety-four and of the Independence of the United States of America, the one hundred and eighteenth,

Before James Joseph Woulfe a notary public in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned,

Personally came and appeared

The several persons whose names are hereunto subscribed, all above the age of majority and residents of this City.

Who severally declared that availing themselves of the provisions of an Act of the Legislature of this State known as Act No Thirty-six of the Session of eighteen hundred and eighty eight, as well as of those of the general laws of this State, relative to the organization of Corporations, they have formed and organized and by these presents, do form themselves into, and constitute a Corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth and expressed, which they hereby adopt as their Charter to wit:

ARTICLE FIRST.

That the name and title of the Corporation hereby formed is declared to be "Henderson Berthelot Co. Limited".

Its domicile shall be in the City of New Orleans, Louisiana, and it shall have and enjoy succession by its corporate name for a period of ninety-nine years from and after the date hereof.

All citations or other legal process shall be served upon the President. In case of his absence or inability to act from any cause, the same shall be served on the Vice President and Secretary or General Manager.

ARTICLE SECOND.

That the objects and purposes for which this Corporation is established, and the nature of the business to be carried on by it, are hereby declared to be buying, selling and dealing in Cigars and Tobacco to buy, sell, lease, sub lease any property, real or personal, that may be necessary to its business.

ARTICLE THIRD.

That the Capital Stock of this Corporation is hereby fixed at the sum of Fifty Thousand Dollars ($50 000) divided into or represented by Five hundred (500) shares of the par value of One hundred dollars ($100) each, to be paid for at such time, and in such amounts and such a manner as the Board of Directors may require, and for such stocks as may be received or cash paid to the Company or for property conveyed or for services rendered to it.

This Corporation shall commence business as soon as four thousand dollars of stock has been paid in. Transfers of stock will not be recognized unless said stock is tranfered on the books of the Corporation by the owner or his duly authorized agents.

ARTICLE FOURTH.

That this Corporation, through its Board of Directors shall have the power and authority to contract, sue and be sued in its corporate name, to make and use a seal, to hold, receive, hire and purchase real or personal property, and to sell, mortgage and pledge same, to borrow money, issue bonds, to name and appoint such managers and officers as its interests and convenience may require, and to make and establish such By-Laws, rules and regulations for the proper management and expedition of its affairs as may be necessary and proper.

ARTICLE FIFTH.

That all the corporate powers of this Corporation shall be vested in and exercised by a Board of three Directors, who shall own at least one share of the capital stock of the Company, the majority of whom shall constitute a quorum for the transaction of all business.

They shall make all By-Laws, rules and regulations for the government of the business and affairs of the Company, and alter, amend and change same at pleasure, make all contracts, hire and discharge all officers, agents and employes, and fix all salaries, and generally to do and perform all things necessary in the transaction of the business and affairs of the Corporation.

They shall fill all vacancies which may occur in said Board from death, resignation or any other cause.

ARTICLE SIXTH.

That the first Board of Directors of said Corporation shall consist of Messrs W. W. Wallis, George A. Henderson and C. I. Wallis, with the said W. W. Wallis as President, George A. Henderson as Vice President and Secretary, and C. I. Wallis as general manager, who shall hold their offices until the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five, or until their successors shall have been duly elected and qualified.

On the first Tuesday in March eighteen hundred and ninety five (1895) and annually thereafter, an election for officers shall be held at the office of the Company, under the supervision of two commissioners to be appointed by the President and Directors. Those elected shall take their seats immediately, and shall hold same until their successors shall have been duly elected and qualified.

Each Board shall elect its own officers.

All corporate elections shall be by ballot and the majority of the Stockholders present or represented and each share of the Stock shall be entitled to one vote in person or by proxy at any meeting of the Stockholders.

ARTICLE SEVENTH.

That whenever this Corporation is dissolved, either by limitation of the Charter, or any other cause, its affairs shall be liquidated by three Commissioners to be appointed from among the Stockholders at a meeting of the Stockholders convened after thirty days prior notice shall be given by advertisement in one of the daily Newspapers published in The City of New Orleans, by five publications thereof during the said thirty days and by vote of the majority of the Capital Stock of said Corporation; said Commissioners shall remain in force until the affairs of said Corporation shall have been fully liquidated. In case of death of one or more of said Commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

ARTICLE EIGHTH.

That this Charter may be changed, modified or altered, or this Corporation be dissolved by consent of three-fourths of the Stock represented, and the majority in amount thereof, at any general meeting of the Stockholders of said Corporation convened for such purpose after thirty days notice of said meeting shall have been given by publication in one of the daily Newspapers of the City of New Orleans, five times during the said thirty days, and such changes as may be made to the Capital Stock shall require an additional forty days notice in writing by mail to each Stockholders.

ARTICLE NINTH.

That no Stockholder of this Corporation shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults thereof in any further sum than the unpaid balance due to the Corporation on the Shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this Charter null, or exposing any Stockholder to any liability beyond the amount of his Stock.

This done and passed in my office at the City of New Orleans aforesaid the day month and year first above written in the presence of Maurice P. Woulfe and Franklin P. Marcy witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the said parties and me, the said Notary, after the reading of these presents.

Original signed: EMMA H. BERTHELOT. GEO. A. HENDERSON. W. W. WALLIS. MAURICE P. WOULFE. FRANKLIN P. MARCY. JAMES J. WOULFE, Notary Public.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, do hereby certify that the above and foregoing Act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited," was this day duly recorded in my office in Book 516 folio
New Orleans, Seventh May, 1894.
{SEAL} (Signed) GEO. GUINAULT, Dy. R.

I certify the above and foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Henderson Berthelot Co. Limited and of the Certificate of the Recorder of Mortgages in and for this Parish thereunto appended of file and on record in my Notarial office.

In faith whereof I grant these presents under my signature and the impress of my seal of office.
New Orleans, 7th May, 1894.
JAMES J. WOULFE, Notary Public.
13 mai—

AMUSEMENTS.

WEST END.
Concerts tous les soirs par la Bande de Musique West End.
12 mai—

E. BARBIER,
Horloger - Bijoutier
60, rue Royale, 60
Entre Bienville et Conti
Grand assortiment de
MONTRES, PENDULES, DIAMANTS, BIJOUTERIE.
Lunettes et Pinces-nez.
RÉPARATIONS
DE MONTRES, PENDULES, Bijouterie et tous objets concernant sa profession.
Garantie complète, Prix modérés.
1er déc 93—1an

ABONNEZ-VOUS A LA REVUE HEBDOMADAIRE

La plus intéressante des revues parisiennes Romans, Histoires, Voyages, etc.
Abonnement $6 40 par an, 6 mois $3.30
Abonnement d'essai de 3 mois $1.

La Revue hebdomadaire publie la première après l'apparition en volume à l'exclusion de toute autre revue et journal, les romans des principaux écrivains de ce temps, notamment Paul Bourget, François Coppée de l'Académie française, Alphonse Daudet, Henry Gréville, Richepin, E. Rod, A. Theuriet, Emile Zola, etc., etc.

La Revue hebdomadaire paraît en une livraison de 160 pages donnant 8 320 pages de ses 52 numéros, plus de 40 vols. par année.

S'adresser à la librairie L. Dermigny, 126 W. 25th St. New York, à sa succursale à Montréal, 1608 rue Notre Dame et à ses Agents. Spécimen gratuit, avec circulaire explicative, donnant la liste des primes envoyé contre réception de 3 cents en timbre poste.
22mai—3m—Dim Mar Jeu

JOURNAUX FRANCAIS

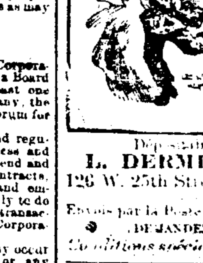

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal p. rire, Scene Pirée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique
DEMANDEZ LA LISTE.
Conditions spéciales aux Marchands.

1-5-8

Réfléchissez: Cela ne coûte qu'un cent et un cinq-huitième de cent par jour étant $6 pour 365 jour.

Faites le prendre immédiatement, autrement vous arriverez trop tard.

Le Directory de la Ville
De la Nouvelle-Orléans pour 1894, de
SOARDS.

Renferme plus de changements qu'il y en a eu depuis vingt ans, ce qui fait que les anciens directories deviennent inutiles et que le nouveau devient indispensable.

Vu des décès survenus et des délinquants parmi nos souscripteurs, ce directory étant une publication de souscriptions exclusivement, il n'y a qu'un nombre limité en vente.

C'est une aide de valeur et sauve avec le temps de l'argent, etc.

City Directory, prix	$6 00
Business Directory, prix	1 00
Mappe de la Ville, Lithographiée, 3 couleurs	50

Chacun de ces ouvrages mentionnés ci-dessus envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis sur l'envoi du prix.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place, Coin Camp.
6 mars—

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Alger à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1.00.

J. S. LANDRY, Surintendant.
J. S. LANDRY, Agent général pour le Frêt et les Passagers.
25 oct— sam et dim

NOUVEL ETABLISSEMENT
—DE—
Récréation d'Eté et d'Hiver
A la Renaissance des Chênes Verts.
CITY PARK,
En face de l'entrée principale.
RESTAURANT ET BAR.
Repas à la carte.
Vins de choix, liqueurs fines, cigares.
Salon au premier pour familles.
On entreprend des banquets, etc.
Dimanche prochain, 27 mai, un excellent dîner sera servi pour la modique somme de 75 sous par personne.
F. ALCIATORE, Propriétaire.
1er mars—8m et St mar jeu dim

C. E. KELLS & M. VIET
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
[illegible] Opérations de tout genre ... le ressort de leur art.
... de palais artificiels.

LIQUIDATION.

La maison de commerce VEUVE J. ANGLADE, sise à l'angle des rues Bourbon et Conti, en cette ville, étant entrée en liquidation, les personnes auxquelles elle a fait des prêts sur gage, ou qui lui ont vendu des bijoux ou autres articles avec droit de rédemption, sont notifiées d'avoir à rendre ces prêts, ou à exercer leur droit de rachat avant l'expiration du temps convenu avec chacune d'entr'elles respectivement.
4mai—